

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2021  
À 18H30**

*Nombre de membres*

*Membres élus : 15*

*En fonction : 14*

*Présents : 8*

*Date de Convocation : 18/06/2021*

*Transmise par mail le : 18/06/2021*

*L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-quatre du mois de Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire.*

**Membres présents :** Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel, Adjoints ; Mmes BITANG Isabelle, DA SILVA Laurence; KOSEDA Anne-Monique, VANZELE Valérie, M MARVILLE Didier, conseiller municipal.

**Étaient absents :** M VILLEMIN Jean-Baptiste, adjoint ; Mme BENETON Meryem, M ROUGE Michaël, conseillers municipaux

**Membres absents excusés :** M UNIACK Pierre Alain avec pouvoir à Mme KOSEDA Anne-Monique, M SESTRE Jean-Pierre avec pouvoir à M MARVILLE Didier ; Mme BOUDIN Emmanuelle avec pouvoir à M GODEFROY Jean-Michel,

**Secrétaire de séance :** Mme MICAUD Géraldine

**Approbation du Compte-rendu de la séance ordinaire du 28 Mai 2021**

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

**Validation du devis électricité pour l'alimentation de la climatisation de la supérette :2021/043**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2021/032 du 09 avril 2021, le conseil Municipal a validé le choix des entreprises pour les travaux de climatisation de la supérette, sauf celui de l'électricien qui n'avait pas été réceptionné.

Monsieur Le Maire indique que la société APAGELEC a été consultée, il s'agit de l'entreprise qui a réalisé l'intégralité des travaux électriques lors de la réfection du bâtiment.  
Le devis présenté d'élève à 1449.55 € HT soit 1739.46€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**-VALIDE** le devis présenté par la société APAGELEC pour un montant de 1449.55 € HT soit 1739.46€ TTC

**Validation du devis pour le projet autopartage : 201/044**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2021/038 en date du 28 mai 2021, le Conseil Municipal a validé l'achat d'un véhicule d'occasion électrique de type Zoé et l'adhésion à l'application autopartage préconisée par le SDEY. Le Conseil Municipal en date du 28 mai avait fixé le tarif entre 8000 et 10 000 € HT. Monsieur le Maire explique que les véhicules dans cette fourchette de prix sont vraiment limités en terme d'autonomie surtout si on utilise la climatisation ou le chauffage selon les saisons. Le commercial a depuis été recontacté et un nouveau devis a été réceptionné. Il s'élève à 13 173.76 € TTC ;

Monsieur le Maire informe qu'il a eu la confirmation par mail que le SDEY octroie une subvention de 3000€ dans le cas présent d'achat d'un second véhicule électrique dédié à l'autopartage qu'il convient de la demander après avoir effectué le paiement. L'installation du boîtier est subventionnée quant à elle à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande qui s'élève à 13 173.76 € TTC comprenant le véhicule Zoé R90-Business, les démarches d'immatriculation et le boîtier auto partage (prix 450€ TTC)

**-CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser les demandes de subventions possibles (SDEY).

**Taxe de séjour :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en provenance de la Préfecture daté du 20 mai 2021 ,

dans lequel Monsieur Le Préfet nous informe de l'ouverture à la saisie de l'application Ocsit@n et le barème applicable de la taxe de séjour pour 2022. Il s'agit de permettre aux voyageurs de connaître les tarifs de cette taxe appliqués sur le territoire d'une commune. Il est indiqué que la loi de finance pour 2021 a avancé la date limite pour les délibérations relatives à la taxe de séjour. Ainsi pour les décisions applicables à compter du 1er janvier 2022, les assemblées doivent délibérer avant le 1er juillet 2021.

Le conseil Municipal, après avoir échangé décide de ne pas se prononcer sur le sujet dans la mesure ou cette compétence relève de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Camping** : remerciements à tous les élus et aux agents qui se sont investis pour l'ouverture du camping, les aspects techniques et administratifs sont quasiment réglés. Il restera à envisager l'évolution du système du chauffe-eau pour la saison 2022.

**TOUR DE TABLE :**

**Cimetière** : Il est proposé aux élus d'organiser une séance « désherbage » du cimetière entre élus le samedi 26 juin 2021.

**14 Juillet 2021** : la commission « Petite enfance et jeunesse » souhaite organiser une animation pour les jeunes dans le respect des règles sanitaires. Les associations ont été contactées.

**Fête patronale** : à l'étude par la commission Animation. Le forain a été contacté, le devis pour le feu d'artifice a été réceptionné, il convient d'attendre les nouveaux protocoles sanitaires de la préfecture qui devraient paraître le 30 juin 2021.

**Permanence des élus** : elles reprendront au mois de septembre 2021.

**Poubelles** : Il est rappelé qu'elles ne doivent pas être laissées sur la voie publique après le ramassage. Il convient de les ranger le mardi matin.

**Compostage** : L'argumentaire et le questionnaire, en provenance du Syndicat Centre Yonne Déchets, ont été réceptionnés et relus par la commission « administration de la Commune ». L'argumentaire sera diffusé dans le prochain Petit Castellais et sera accompagné du questionnaire que nos administrés seront invités à retourner.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h00.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme  
Le Maire, Jean-Michel GODEFROY

